

OFFRE DE FORMATION

2024/2025

WWW.UMONTPPELLIER.FR

PASS / LAS
ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



Les études de santé concernées sont les filières Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie et Sciences Infirmières (IFSI). On utilise souvent le signe MMOPKI.

Concernant les filières Kinésithérapie et Sciences infirmières (IFSI) elles sont accessibles sous des conditions plus spécifiques qui sont détaillées en fin de document.

Les filières de santé MMOPKI sont des filières sélectives : le nombre de places en deuxième année est limité.

Les lycéens peuvent choisir entre plusieurs parcours qui leur permettront de candidater aux études de santé, après une, deux ou trois années de premier cycle en fonction des filières choisies.

Le dispositif permet à l'étudiant en première année, qui échouerait à intégrer une filière santé lors de sa première candidature de continuer dans un cursus Licence et s'il le désire de déposer une deuxième candidature à MMOP à partir de la deuxième ou troisième année de licence.

A l'université de Montpellier deux parcours de première année de licence, PASS et LAS1, sont proposés dans Parcoursup permettant, sous conditions, de candidater à MMOPKI en fin de cette première année.

LE PARCOURS PASS

(PARcours Spécifique accès Santé)

Proposé par les Facultés de santé.

Les enseignements de PASS sont essentiellement du domaine de la santé (la « majeure » santé constitue 49 ECTS sur les 60 ECTS de l'année de licence). S'y ajoutent des enseignements dits de mineure disciplinaire (10 ECTS) qui permettent à l'étudiant de préparer la poursuite en deuxième année de licence (LAS2) s'il n'est pas admis en MMOP.

Enfin, un petit enseignement d'anglais porte 1 ECTS complétant les 60 ECTS de l'année.

Point important, il n'y a pas de redoublement possible en PASS, sans aucune dérogation possible.

Au moment de l'étape Parcoursup, le lycéen qui choisit ce parcours devra dans un premier temps, se déterminer entre PASS-Montpellier ou PASS-Nîmes, (ce sont deux vœux différents). Il devra ensuite choisir le sous vœu, qui détermine l'option PASS. Cette option est très importante car elle déterminera la licence LAS2 dans laquelle l'étudiant aura, de droit, une place, s'il n'intègre pas MMOP lors de sa première candidature en fin de première année PASS. Cette option PASS, il y en a 11, correspondra aux enseignements de la mineure disciplinaire. Certaines mineures disciplinaires de PASS constituant des enseignements communs à plusieurs option PASS, il y a ainsi 7 mineures disciplinaires : Droit, Economie, Sciences de la vie et de la terre (SV.T), PCSI (Physique-chimie-sciences de l'ingénieur), enseignements communs aux options chimie, physique, physique-chimie, mécanique, EEA mais aussi pour partie à SVT, psychologie, mathématiques, Mathématique et informatique appliqués aux Sciences Humaines et sociales (MIASHS).

LE PARCOURS LAS

(Licence avec Accès Santé).

Miroir du système PASS, les enseignements majoritaires (la majeure disciplinaire) sont ceux de la licence considérée (droit, économie, mathématiques, physique etc.). S'y ajoutent les enseignements du domaine de santé de plus petit volume, constituant la « mineure santé ». L'acquisition de 12 ECTS du domaine de santé est un prérequis pour pouvoir être recevable à la candidature à MMOP en fin de première année.

La mineure santé des LAS est constituée d'une UE unique, commune à l'ensemble des LAS (et aux PASS) : l'UE Santé Commune (UE SC).

Cette UE est constituée de 3 Enseignements Constitutifs d'UE (ECUE) : physiologie humaine générale (PHG, 5 ECTS), Sciences Humaines et Sociales (SHS, 5 ECTS), Médicaments et produits de Santé (MAPS, 2 ECTS).

Pour obtenir cette UE Santé Commune et valider le prérequis à une candidature MMOP, il est nécessaire d'obtenir chaque ECUE constitutive individuellement (10/20 à chacune).

Le parcours LAS est proposé à l'Université de Montpellier par des Facultés « non santé » et par des universités partenaires n'ayant pas de Faculté de santé :

Université Paul Valéry Montpellier 3 (UPVM3), Université de Perpignan via Domitia (UPVD), Université de Nîmes (UNîmes), CUFR de Mayotte.

D'autres voies d'accès à MMOP, minoritaires en nombre de places, sont possibles plus tard dans un cursus universitaire, sur dossier, après par exemple un master 2, un doctorat, un diplôme d'ingénieur, ou après une formation dans un institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Ce dispositif porte le nom de « passerelles » et permet de bénéficier de deux candidatures, indépendamment du nombre de candidatures utilisée dans le système PASS/LAS.

CHOISIR PLUTÔT PASS OU PLUTÔT LAS ?

Choisir en fonction de ses projets principaux et secondaires et de ses points forts au lycée.

La formation PASS est composée en majorité d'enseignement scientifiques du domaine de santé, alors que les enseignements de LAS correspondent en majorité au titre de la licence (droit, maths, SVT etc.) mais avec une mineure santé scientifique.

Il est important, grâce au choix de la mineure disciplinaire pour PASS ou du domaine disciplinaire pour LAS que le lycéen et futur étudiant se détermine dans ses centres d'intérêt, qui seront une alternative de formation s'il ne devait pas réussir à intégrer MMOP.

PASS

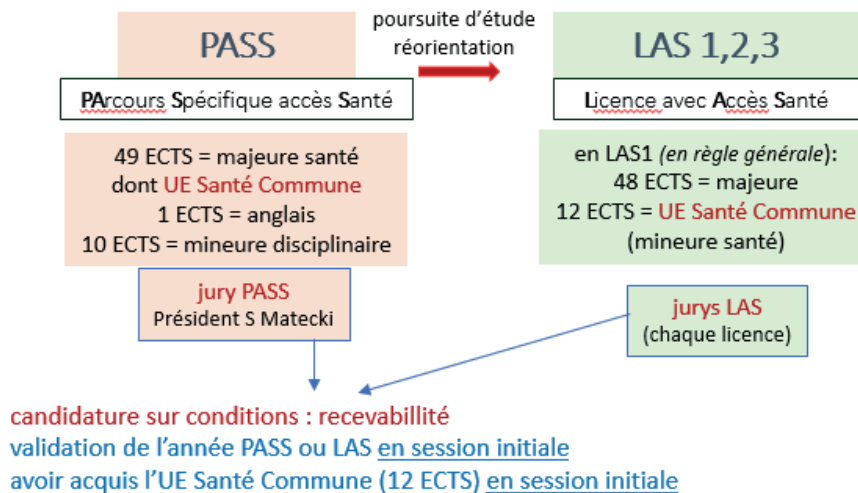
- 80% d'enseignements dans le domaine de la santé dont plus de la moitié de sciences exactes (chimie, biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physique et biophysique, physiologie) mais aussi des SHS.
- 20% des enseignements de mineures disciplinaires dans un domaine non santé (correspondant aux LAS).

Choisir PASS si on a des qualités au lycée dans les matières scientifiques. Choisir les enseignements de mineure en PASS en fonction de ses autres projets en cas de non réussite à MMOP.

LAS

- 80% des enseignements majoritaires dans la thématique de la licence (droit, économie, STAPS, mathématiques, physique etc.)
 - 20% des enseignements de mineure santé dans le domaine santé.
- Pour la grande majorité des LAS1, la majeure disciplinaire représente 48 ECTS sur 60 et la mineure santé 12 ECTS.
Pour deux LAS1, STAPS Montpellier et Psychologie à Unîmes, la majeure porte l'ensemble des 60 ECTS de l'année, la mineure santé, 12 ECTS, étant en complément.

Choisir LAS si on a une appétence forte dans un des domaines proposés par les LAS, et que l'on pense être performant lors de l'examen. En effet une fois la validation de l'UE santé commune (obtention de la moyenne aux 3 ECUEs) et de l'année de Licence (obtention de 60 ECTS), le classement pour intégrer MMOP ne se fera que sur les notes de l'UE santé commune et de la majeure disciplinaire du premier semestre.

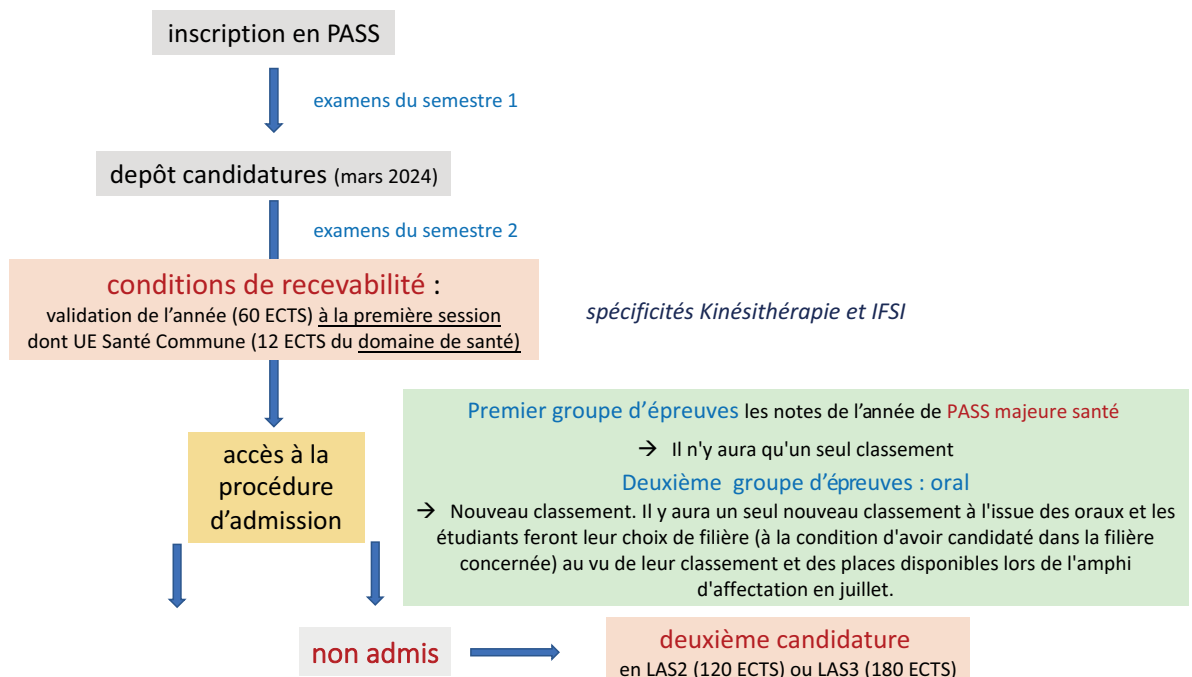


LE NOMBRE DE PLACES EN DEUXIÈME ANNÉE DE MMOP

Il est déterminé chaque année par les Universités ayant une composante santé, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), et repose sur les capacités d'accueil en deuxième et troisième année des facultés de santé et sur les besoins des territoires en professionnels de santé. Ces informations sont disponibles sur Parcoursup.

LE PROCESSUS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ : TROIS ÉTAPES

L'admissibilité à MMOP comporte deux conditions : avoir validé son année de PASS ou LAS à la première session d'examen (session initiale) et avoir obtenu les 12 ECTS du domaine de santé (à la première session également) en validant l'UE Santé Commune (pour cela il est nécessaire d'obtenir la moyenne, 10/20, à chacune des 3 ECUEs de l'UE).



LES PARCOURS POSSIBLES

PASS : UTILISATION D'UNE CANDIDATURE DÈS L'INSCRIPTION

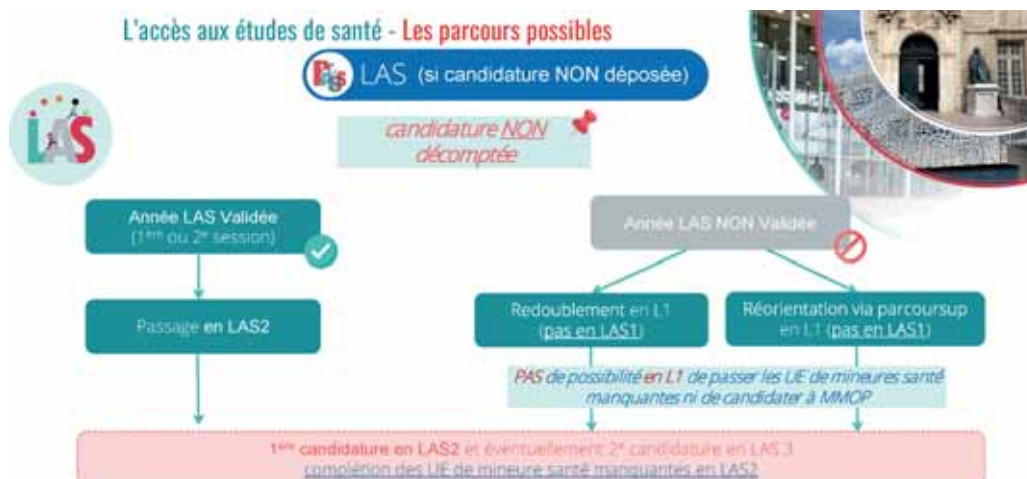
(même si les conditions de recevabilité ne sont pas remplies)

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en **session initiale** dont 12 ECTS du domaine de santé portés par l'UE Santé Commune (3 ECUEs, chacune devant être validée)



LAS : UTILISATION D'UNE CANDIDATURE UNIQUEMENT SI LA CANDIDATURE EST EFFECTIVEMENT FORMELLEMENT DÉPOSÉE ET SI ELLE EST RECEVABLE

Conditions de recevabilité de la candidature : 60 ECTS en session initiale dont les 12 ECTS du domaine de santé portés par l'UE Santé Commune (3 ECUEs, chacune devant être validée) qui compose la mineure santé.



PASS : LE PROGRAMME DES UE SANTÉ



SEMESTRE 1

UE	libellé	Volume horaire (CM)	volume horaire (ED)
UE SC	UE Santé Commune	96	16
	ECUE Physiologie humaine générale	32	8
	ECUE Sciences Humaines et Sociales <i>Les institutions de santé – Socio-histoire de la santé</i>	44	4
	ECUE Médicaments et autres produits de santé <i>Cycle de vie du médicament et du dispositif médical</i>	20	4
UE1	Chimie-Biochimie	32	18
UE2	Génome-génétique	14	8
UE3	Cellules et tissus	34	22
UE10	Anglais	4	0

SEMESTRE 2

UE	libellé	Volume horaire CM	Volume horaire ED
UE4	Physiologie humaine <i>Adaptations physiologiques</i>	16	4
UE5	Sciences Humaines et Sociales <i>Le vivant et les normes</i>	16	4
UE6	Médicaments et autres produits de santé <i>Bases chimiques en santé</i>	7	8
UE7	Physique et biophysique	35	28
UE8	Biostatistiques et épidémiologie	14	6
UE9	Massif crano-facial : structures et fonctions	17	1
UE11	Module préparatoire au second groupe d'épreuves	4	4
UE12	Découverte des métiers de santé (dématérialisé)	4	0

PASS : LES « MINEURES DISCIPLINAIRES »



Les enseignements de mineure disciplinaire en PASS permettent le passage, si PASS est validé, dans la LAS2 correspondant à l'option (sous-vœux) choisie dans Parcoursup.

Université de Montpellier

Chimie

Mécanique

Physique Chimie

Physique

Electronique, Energie électrique, Automatique

Economie

Droit



Université Paul Valéry

Psychologie

Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)



Université de Nîmes

Sciences de la vie

Droit

Psychologie



Université de Perpignan

Sciences de la vie ou SV et de la terre

Droit (Perpignan ou Narbonne)

Economie-gestion

Mathématiques

Physique Chimie

Chimie



option parcoursup (Universités) poursuite en LAS2	mineure disciplinaire	UE	ECUE	ECTS	vol H CM/ED
Droit (UM, Unîmes, UPVD)	Droit	UE Introduction au Droit privé		4	28
		UE Introduction au Droit public		4	28
		UE Introduction historique au Droit		2	24
Economie (UM, UPVD (eco-gestion))	Economie	Microéconomie		4	30
		Macroéconomie		4	30
		Problèmes économiques contemporains		2	20
Psychologie (UPV, Unîmes)	Psychologie	Psychologie	Introduction en psychologie sociale	2	120
			Introduction en psychologie clinique	2	
			Introduction en psychologie cognitive	2	
			introduction en psychologie du développement	2	
			Origines, Actualités et devenir de la psychologie	2	
Mathématiques (UPVD)	Mathématiques	mathématiques fondamentales		5	30/30
		mathématiques appliquées		5	30/30
MIASHS (UPV)	MIASHS	Introduction à la programmation : Python		4	50
		Analyse mathématique		6	
EEA (UM)	PCSI	Outils mathématiques pour les sciences		5	12+6
Mécanique (UM)					
Physique (UM)					
Physique chimie (UM, UPVD)					
Chimie (UM, UPVD)		Physique avancée pour la réorientation		5	21+3
SV.T (UPVD, Unîmes)	SV.T	Outils mathématiques pour les sciences		5	12+6
		Sciences de l'environnement		2,5	24
		Ouverture en Sciences de la Vie		2,5	24

LAS

LES FORMATIONS DU DISPOSITIF, LE PROGRAMME

Université de Montpellier	droit, économie, SVSE, PCSI, STAPS
Université Paul Valéry	MIASHS, psychologie
Université de Perpignan	droit (Narbonne et Perpignan), mathématiques, SV.T (portail Darwin), eco-gestion, STAPS
Université de Nîmes	droit, SV, psychologie
CUFR Mayotte SVT	SV

Les listings complets des LAS1, LAS2 et LAS3 proposées par les universités sont disponibles sur la page PASS/LAS du site de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes :

<https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/pass/las-mineures-sante/#presentation-las>



UE Santé Commune

commune à toutes les LAS et à PASS : *comporte 3 ECUEs*

ECUE Sciences Humaines et Sociales (SHS) (5 ECTS)
Institutions de la santé ; Socio-histoire de la santé

ECUE Physiologie Humaine Générale (PHG) (5 ECTS)

ECUE Médicaments et Autres Produits de Santé (MAPS) (2 ECTS)
cycle de vie du médicament et du dispositif médical

pour valider l'UE Santé Commune
il faut obtenir la moyenne à chacune des 3 ECUEs
(il n'y a pas de compensation entre les ECUEs)

cette validation permet d'acquérir 12 ECTS du domaine de santé, un des prérequis nécessaires à la recevabilité de la candidature en MMOP

pour la validation de l'année de PASS ou de LAS, les 3 ECUEs peuvent se compenser entre elles : c'est le cas pour PASS. pour les LAS, voir les MCC de chaque licence

ACCÈS À LA FORMATION EN KINÉSITHÉRAPIE

2 VOIES D'ACCÈS
LICENCES OPTION KINÉ

ces licences ne permettent pas de candidater à MMOP, ce ne sont pas des LAS

STAPS (UM) ou Fac de Sciences (UM) (SVSE et PCSI))
accès à kiné en fin de L1 (validation de l'année, 60 ECTS)

PASS

MODALITÉS D'ADMISSION

validation de l'année (60 ECTS) en session initiale

LAS1 Recevabilité: validation de l'année (60 ECTS) en session initiale dont/et les 12 ECTS UE santé commune. Choix en fonction du classement à l'issue des oraux si l'étudiant a candidaté dans la filière K

LAS2 Uniquement en seconde candidature des PASS ou LAS1 / Recevabilité: validation de l'année (60 ECTS) en session initiale dont/et validation des 12 ECTS UE santé commune / Choix en fonction du classement à l'issue des oraux, si l'étudiant a candidaté dans la filière K

NOMBRE DE PLACES PASS : 45 (en 2022-2023)

ACCÈS AUX FORMATIONS EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)

INTÉGRATION EN 2È ANNÉE D'IFSI (uniquement pour les PASS) parcours aménagé
Parcours aménagé

12 IFSI PROPOSENT DES PLACES (80 AU TOTAL À LA RENTRÉE 2023)

Perpignan, Narbonne, Montpellier (Castelnau), Nîmes (CHU et Croix Rouge), Bagnols

MODALITÉS D'ADMISSION

Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale

Recevabilité: Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale dont/et validation des 12 ECTS UE santé commune

Choix en fonction du classement à l'issue des oraux si l'étudiant a candidaté dans la filière I

Pas de seconde candidature possible en LAS 2.

SCUIO-IP

SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION,
D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

.....

Site Centre-ville

Droit & Science Politique - Économie - Institut Montpellier Management - IPAG
Médecine - Odontologie - Pharmacie - Maïeutique - STAPS

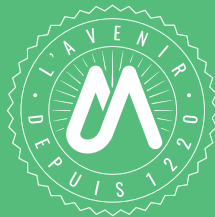
5 boulevard Henri IV
CS 19044
34967 Montpellier Cedex 2
Tel. 04 34 43 32 33

.....

Site Nord - Triolet

Faculté des Sciences - Faculté d'Éducation - IAE - Polytech -
Instituts Universitaires de Technologies (IUT) : Montpellier-Sète, Béziers, Nîmes

Place Eugène Bataillon
Bât. 8 RDC de la BU
34095 Montpellier Cedex 5
Tel. 04 67 14 30 61



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

UFR MÉDECINE

Montpellier

641, avenue du doyen Gaston Giraud - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 34 43 35 00

Nîmes

186 chemin du Carreau de Lanes - CS 83021 - 30908 Nîmes cedex 2
Tel. 04 66 02 81 81

DÉPARTEMENT DE MAÏEUTIQUE / SAGE-FEMME

Montpellier

UFR Médecine

641, avenue du doyen Gaston Giraud - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 34 43 36 45 ou 36 46

Nîmes

UFR Médecine - 186 chemin du Carreau de Lanes - CS 83021 - 30908 Nîmes cedex 2
Tel. 04 66 68 69 27 / 28

UFR ODONTOLOGIE

545 avenue du Professeur Jean-Louis Viala - 34193 Montpellier cedex 5
Tel. 04 67 10 44 70

UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

15 avenue Charles Flahault - BP 14491 - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 11 75 93 00

WWW.UMONTPELLIER.FR